



COMMUNE DE MOULINS
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2017 SJ 05 du 29 Mars 2017, le Maire de la Ville de Moulines a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, pour une durée de 31 jours, à compter du Mardi 18 Avril 2017 au Vendredi 19 Mai 2017 inclus.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Moulines au service Urbanisme et seront consultables de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures du lundi au vendredi ou sur le site internet de la ville (<http://www.ville-moulines.fr>) pendant cette période afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, en Mairie, BP 1629 03016 MOULINS CEDEX. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique au service urbanisme de la mairie de Moulines aux mêmes jours et horaires. Ce dossier comprend une évaluation environnementale comportant notamment une note d'incidence Natura 2000 et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 21 mars 2017, consultables selon les mêmes conditions.

Monsieur Robert FRADIN, officier de l'Armée de l'Air, en retraite, demeurant 9, impasse du Moulin Ribier, LE VERNET (03200), a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public à la Mairie de Moulines les :

- Mardi 18 Avril 2017 de 9 heures à 12 heures ;
- Mercredi 3 Mai 2017 de 14 heures à 17 heures ;
- Vendredi 19 Mai 2017 de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur qui dispose d'un délai de 1 mois pour transmettre au Maire de la Commune de Moulines, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Après remise du rapport par Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'élaboration du PLU pourra être approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Une copie du rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Allier et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un mois à compter de sa transmission.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire de Moulines (Service Urbanisme). Par ailleurs, les informations relatives à l'enquête publique seront consultables sur le site internet de la Ville de Moulines : <http://www.ville-moulines.fr>.